

Arrêté du Maire

N° 2025-1010/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise EUROVIA –
119 faubourg de Besançon - BP 196 –
25200 MONTBELIARD CEDEX, en date du mercredi
17 septembre 2025,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de
reprise d'une fouille en enrobés avenue François
Mitterrand, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation avenue François Mitterrand – Travaux EUROVIA

Arrêtons,

Article 1 :

La circulation de tout véhicule sera interdite avenue François Mitterrand, dans sa partie comprise entre la rue Maurice Ravel et l'avenue Léon Blum, dans ce sens de circulation, **sur une durée d'une demi-journée, dans la période comprise entre le mercredi 24 septembre et le vendredi 26 septembre 2025 selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

Les véhicules en provenance du rond-point formé par les rues de la Petite-Hollande et Maurice Ravel seront déviés en direction de la rue Maurice Ravel et l'avenue Léon Blum.

Article 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise EUROVIA – 119 faubourg de Besançon - BP 196 – 25200 MONTBELIARD CEDEX chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le dimanche 21 Septembre 2025

Le Maire

Affiché le : 22/09/2025



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

2025-404

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com